



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le

SLOX

ID : 081-218102572-20221229-2022DEL63A-DE

Date de la convocation
13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/63 – 1

Annule et remplace
N° 22 / 63**Membres présents :**

M. DONNEZ, M. BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mrs. CENTELLES, SOULAGES, BENEZECH, JALBY, DEMAZURE, GALINIE, Mmes TEULIER, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, M. SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, MARTY.

Membres excusés :Mme FONTANILLES-CRESPO donne pouvoir à M. CAYRE
Mme GHODBANE donne pouvoir à M. JALBY
Mme DELPOUX donne pouvoir à M. CENTELLES
Mme COUVREUR donne pouvoir à Mme LASSERRE
M. SIRVEN donne pouvoir à M. MASSON**Membres absents :**

Mrs TAUZIN, MARIE, Mmes MILIN, BETTINI.

Secrétaire : M. Jean-Marc SOULAGESObjet de la délibération

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

**DÉCISION
MODIFICATIVE N°4**

Il convient notamment :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 0 €

- Ajustement des crédits prévus pour le versement de subventions exceptionnelles (5 152 €). Ces nouvelles dépenses sont compensées par une diminution des charges à caractère général (- 5 152 €) ;

Recettes : 0 €

Adopté à l'unanimité**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 0 €

- Ajustement des crédits prévus pour le remplacement de la chaudière à la crèche (15 000 €) et pour la vidéoprotection (864 €) ;
- Inscription des crédits pour la création d'un arrosage intégré au stade de la Planque (35 000 €), pour les travaux d'éclairage au tennis (17 000 €) et pour l'achat de matériel à la crèche (1 892,78 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour la restauration du patrimoine culturel (-54 864 €), pour les subventions façades (- 5 000 €) ; pour la lutte contre les moustiques (- 3 000 €), pour l'aménagement des parcs urbains (- 5 000 €) et pour les équipements scolaires (- 1 892,78 €).

Recettes : 0 €

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°22/13 du conseil municipal du 04 avril 2022 adoptant le budget primitif de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

- ADOPTE la décision modificative n°4 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
PROXIMITE	40	6745		67	ASSO	SPORT	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	5 152,00	
PETITE ENF	64	6188		011	MULT	PRODUCTION	AUTRES FRAIS DIVERS	-2 552,00	
CSC	520	6228		011	ANIM	ANIM FAMIL	DIVERS	-2 600,00	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT								0,00	0,00
DST	324	2135	201906	21	BADI	EGLISES	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES	-54 864,00	
DST	020	20422	202008	204	MOGE	MOYENS	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-5 000,00	
PROXIMITE	12	2188	202101	21	ENV	MOUSTIQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-3 000,00	
DST	823	2128	202202	21	ENV	PARCMASCOU	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERF	-5 000,00	
DST	64	2158	201915	21	BASO	CRECHE	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TE	15 000,00	
DST	33	2135	201921	21	BAAC	GARE	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES	864,00	
DST	412	2128	202009	21	EQSP	STADPLAN	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERF	35 000,00	
DST	414	2135	202009	21	EQSP	TENNIS	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES	17 000,00	
SCOLAIRE	211	2184	201911	21	ENSE	MLP	MOBILIER	-1 892,78	
PETITE ENF	64	2188	202106	21	MULT	CRECHE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 892,78	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT								0,00	0,00

Pour extrait conforme,
 SAINT-JUERY, le 29 décembre 2022
 David DONNEZ,
 Maire,

